

N°2017.006 – ACCUEIL D'UN (E) ETUDIANT (E) STAGIAIRE - SUIVI ET EVALUATION DU PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS D'ARLES

Nombre de conseillers
en exercice : 37 sièges

Présents : 19 présents

Suppléants : 8

Absents : 26

Procurations : 5

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

ACCM : Monsieur David GRZYB, Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Gilles AYME, Monsieur Roger DE MURCIA (suppléant), Monsieur Dominique TEXIER, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Claude VULPIAN, Madame Corinne MASSIASSE (suppléante), Monsieur Pierre VETILLARD (suppléant)

TPA : Madame Josette GAILLARDET (suppléante), Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant)

CCVBA : Monsieur Michel FENARD, Monsieur Benoit VENNIN (suppléant), Monsieur Laurent GESLIN, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Yves FAVERJON (suppléant), Monsieur René FONTES, Madame Pascale ALBERTOS (suppléante)

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christian MOURISARD, Monsieur Nicolas JUAN, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Guy CORREARD,

TPA : Monsieur Jean-Louis ICHARTEL, Monsieur Joël SUPPO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Max GILLES, Monsieur Guy ROBERT, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Marc Martin TEISSERE, Monsieur Georges JULLIEN, Monsieur Guy ROBERT, Monsieur Jean-Louis LEPIAN,

CCVBA : Monsieur Régis GATTI, Madame Alice ROGGIERO, Monsieur Guy FRUSTIE, Monsieur Jack SAUTEL, Madame Pascale LICARI, Monsieur Hervé CHERUBINI.

Avaient donné procuration : Monsieur Hervé SCHIAVETTI à Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Régis GATTI à Monsieur Jean MANGION, Madame Alice ROGGIERO à Monsieur René FONTES, Monsieur Jack SAUTEL à Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean-Louis LEPIAN à Monsieur Jean-Paul LAUGIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent GESLIN

°°°°°°°°°°°°°°°°

Rapporteur : Michel FENARD

Vu, la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, notamment son article 9 et son décret d'application n° 2006-1093 du 29 août 2006 ;

Vu, la délibération n° 2016.022 du Comité syndical du 10 juin 2016 portant adoption du PCAET du Pays d'Arles,

Contexte

Le Syndicat Mixte du Pays d'Arles a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial en novembre 2015 en partenariat avec les 3 EPCI qui le constituent, la Ville d'Arles et les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue.

Le Plan Climat est constitué d'un diagnostic, d'objectifs chiffrés, d'une stratégie et d'un plan d'action comprenant 132 actions. Ce plan d'action n'a pas vocation à rester figé. De nouvelles actions concourant aux objectifs du plan climat se développent sur le territoire et font évoluer la programmation.

Le projet de plan climat intègre un dispositif de suivi et d'évaluation en continu. Ce dispositif poursuit plusieurs objectifs :

- Communiquer aux élus et aux partenaires des informations objectives sur l'avancement du plan d'action, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées,
- Mesurer l'évolution du territoire au regard de ses consommations énergétiques, de ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et au regard de son exposition aux effets du changement climatique,
- Evaluer l'impact des actions menées au regard des objectifs inscrits au Plan Climat,
- Fournir des éléments de diagnostic financiers : volume d'investissements publics et privés, subventions mobilisées...
- Le cas échéant proposer des actions correctives et permettre plus généralement de piloter la mise en œuvre du plan.

Une première série d'indicateurs a été mise en place dans le cadre de l'élaboration du Plan, ainsi qu'un outil de suivi des consommations énergétiques.

Par ailleurs, les trois intercommunalités qui constituent le Pays d'Arles, ainsi que la Ville d'Arles, doivent mettre à jour leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) réglementaire (portant sur les émissions associées à leurs activités).

Dans ce cadre, le Syndicat mixte propose d'accueillir, un(e) étudiant(e) stagiaire en appui du Chef de projet. Il (elle) se verra confier les missions suivantes :

- De compléter / ajuster et renseigner la batterie d'indicateur définis pour chaque action, notamment en s'inspirant de la méthodologie de l'ADEME (http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/quantifier_impact_ges_action_reduction_missions_exemple_8738.pdf),
- De compléter et renseigner l'outil de suivi des consommations énergétique du territoire, notamment en l'étendant aux émissions de polluants atmosphériques locaux et aux émissions de gaz à effet de serre,
- De produire une analyse et une présentation synthétique et pédagogique des résultats observés et le cas échéant de proposer des pistes d'amélioration,
- De compléter ou corriger les fiches actions et d'établir les fiches correspondantes aux nouvelles actions développées depuis l'adoption du PCAET en lien notamment avec le contrat CRET et le Contrat de ruralité du Pays d'Arles,
- De réaliser la mise à jour des bilans GES des trois EPCI et de la Ville d'Arles à partir de l'outil de mise à jour prévu à cet effet.

Le cas échéant, ces missions seront ajustées pour tenir compte de la durée du stage et du rythme d'avancement des travaux.

Considérant l'exposé des besoins et des missions réalisées par le(la) stagiaire,

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir:

- 1 – ACCUEILLIR**, un(e) étudiant(e) stagiaire, sur une période de 4 à 6 mois, à compter de début avril 2017 ;
- 2 – APPROUVER** les termes de la convention qui interviendra entre l'établissement universitaire et le Syndicat mixte du Pays d'Arles ;
- 3 - ACCORDER** au stagiaire une gratification forfaitaire en vigueur pour contribuer aux frais occasionnés par ses travaux de recherche et le remboursement des frais de déplacements occasionnés par le stage ;
- 4 – AUTORISER**, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Syndicat mixte ladite convention.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Le Président

